

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le six Juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUTHIER Jean-Claude, Maire.

Présents : Ms – Mmes — GAUTHIER Jean-Claude, CONAN Arnaud, VIANDIER Marie-Pierre, RENAULT David, BENJAMIN Brillard, HOGU Jean-Paul, BORD Anthime, CRUCHET Laurent, VIALLEFONT Eric, FOUCHER Nelly, RICHAUDEAU Jeannine,

Absents excusés : Mr PRUDHOMME Vincent, SUBILEAU Céline

Mr HUGER Didier ayant donné procuration à Mr RENAULT David

Secrétaire de séance : Mr BRILLARD Benjamin est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres afférents au conseil municipal :

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 12

Date de la convocation : 29 Juin 2021

Date d'affichage : 29 Juin 2021

Ordre du jour :

- ✓ Analyse financière
- ✓ Adoption de la nomenclature M57
- ✓ D I A MORSCH/GRACE -DIXON
- ✓ Convention « socle numérique dans les écoles élémentaires »
- ✓ CFA Blois Demande de subvention
- ✓ Entretien de la Brisse (organisation administrative)
- ✓ Assainissement cours de l'école
- ✓ Point sur le SIVOS
- Questions diverses et informations

1) Analyse financière

Madame VIANDIER Marie-Pierre, adjointe aux finances expose un état de la situation financière du 1^{er} semestre 2021. Le détail des principaux postes de dépenses et de recettes est présenté aux membres du conseil.

2) Adoption de la nomenclature M57

La M57 est la nouvelle instruction budgétaire et comptable applicable aux budgets principaux de toutes les collectivités et leurs établissements publics qui sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024. Cette nouvelle instruction vise à rapprocher davantage la comptabilité publique de la comptabilité privée. Le maire propose aux conseillers municipaux que la commune de Villerable anticipe la mise en place de cette nouvelle instruction à compter du 1^{er}01.2022

=> adopté à l'unanimité

3) D I A MORSCH/GRACE -DIXON

Le conseil municipal a décidé de ne pas préempter.

=> adopté à l'unanimité

4) Convention « socle numérique dans les écoles élémentaires »

Achat de socles numériques pour l'école de Villerable

=> adopté à l'unanimité

5)

6) CFA Blois : demande de subventions

CFA : Aucune subvention

=> adopté par 9 contres, 3 abstentions

7) Entretien de la Brisse (organisation administrative)

Concernant les travaux d'entretien de la Brisse, un devis a été établi pour l'ensemble du linéaire à nettoyer.

La commune de Villerable adressera un courrier à tous les propriétaires concernés avec copie du devis afin qu'ils s'engagent auprès de la société Lecomte.

Une convention sera établie avec les propriétaires de la bande enherbée côté Marcilly afin qu'ils nous autorisent à réaliser cette intervention.

Ces travaux sont prévus pour septembre après la moisson.

8) Assainissement cours de l'école

La société COLIN effectuera des travaux pour sceller des tampons dans la cour de l'école pendant les vacances scolaires.

9) Point sur le SIVOS

Prochaine réunion prévue le 7 juillet à la mairie de Villerable

10) Questions diverses et informations

- Syndicat Valdem : Deux nouveaux services sont mis en place depuis le 1^{er} juillet :
 - Récupération des pneus de voiture et deux roues uniquement et de l'amiante liée. Prise de rendez-vous directement au syndicat où seront emmenés les pneus et amiante par les usagers. Aucun dépôt en déchetterie.

- Le défibrillateur sera installé à côté du panneau d'affichage sur le pignon de la mairie.

Prochain conseil municipal le 7/09/2021.